



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Rapport annuel 2019

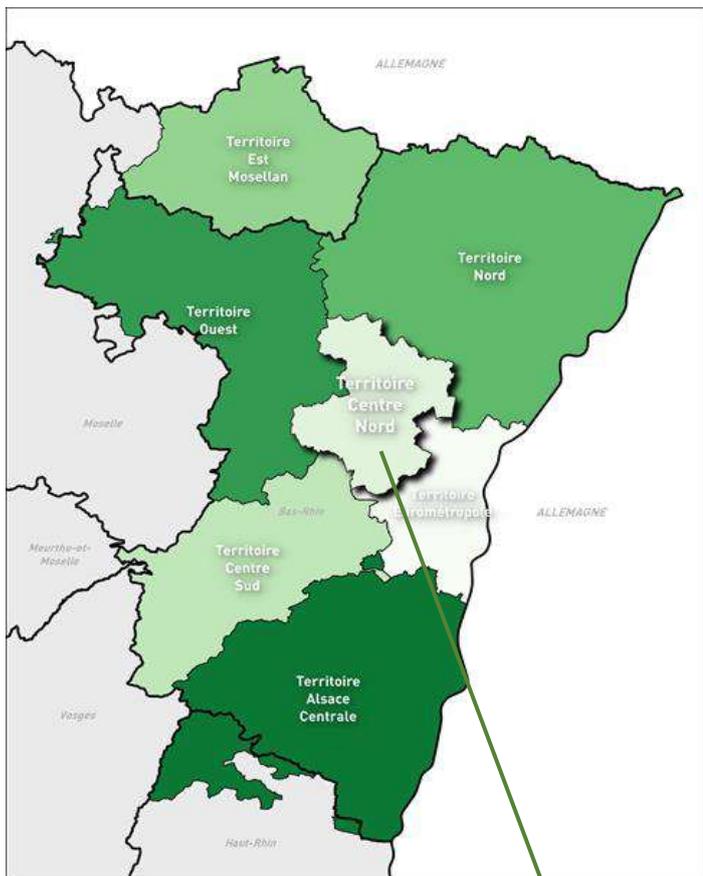
> Synthèse locale assainissement

PAYS D'ERSTEIN





VOTRE COMMISSION LOCALE



CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : PERIMETRE DU PAYS D'ERSTEIN

Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : **01/01/2010**

Membre du SDEA depuis : **17/12/1998**

Nombre de communes : 10

Nombre de délégués : 13

Vos usagers

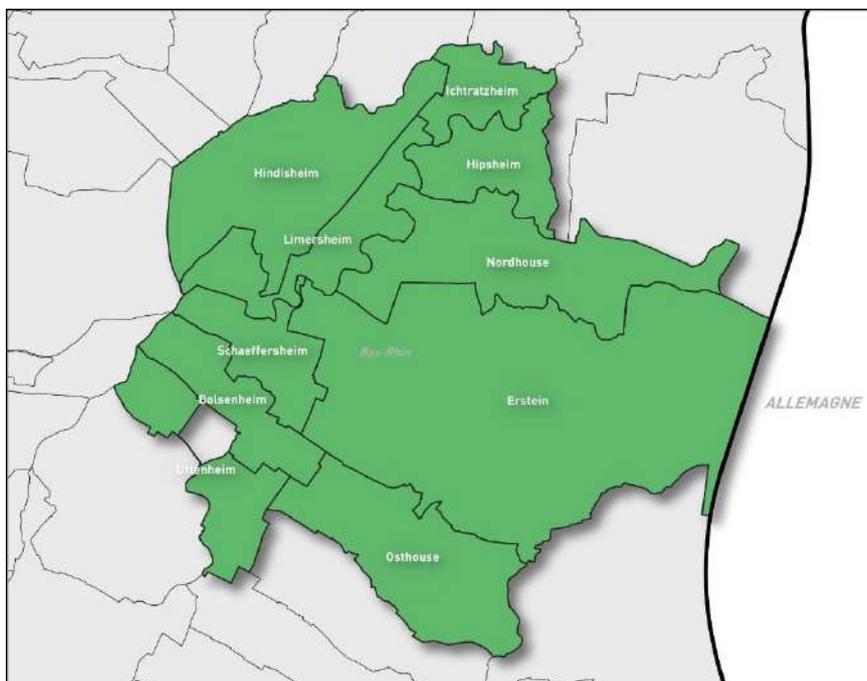
- > 6 337 abonnés
- > 18 933 habitants desservis

Vos volumes

- > 960 193 m³ assainis
- > 152 m³ assainis/abonné

Territoire : TERRITOIRE ALSACE CENTRALE

Centre et Antenne de rattachement : Benfeld





VOTRE PRÉSIDENT :



Marc DRESSLER

- Périmètre créé le **01/01/2010**
- Membre du SDEA depuis **17/12/1998**

Les 5 dernières années ont été marquées par des adhésions croissantes pour le petit cycle de l'eau en provenance de collectivités précédemment en régie locale ou en DSP, et par la montée en puissance depuis 2016 du grand cycle de l'eau qui démontrent la valeur ajoutée de l'outil SDEA et l'importance de conjuguer mutualisation et proximité.

Désormais acteur sur l'ensemble du cycle de l'eau, le SDEA intervient sur les sujets liés à l'eau sous toutes ses formes. La gestion du cycle de l'eau par le SDEA permet de disposer d'une vision globale et intégratrice de toutes les composantes existantes. Le SDEA est à l'interface de nombreuses politiques et enjeux de territoires plus globaux avec les intercommunalités.



Afin de conforter cette vision transversale et intégrée de la gestion de l'eau, et afin de préparer le SDEA du futur, des adaptations statutaires ont été validées par l'Assemblée Générale le 11 décembre 2019 après concertation et enrichissement avec les instances locales et territoriales, ainsi qu'avec l'Eurométropole et la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette évolution statutaire pose pour la prochaine mandature d'une part, le principe de maintenir le lien communal gage de proximité et de disposer pour les périmètres intégrés d'un délégué par commune représentant les 3 domaines de compétences du SDEA et d'autre part, la création de Conseils Territoriaux de bassin versant différenciés du petit cycle de l'eau disposant de pouvoirs délibératifs propres.



VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- 1 station d'épuration
- 17 bassins d'orage
- 56 déversoirs d'orage
- 45 stations de pompage
- 138,59 km de réseaux communaux
- 19,9 km de réseaux intercommunaux
- 4298 bouches d'égout

	CAPACITE	
	m ³ /jour	Equiv-hab
Erstein	16137	33000

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	90	90	90
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99 %	99 %	99 %

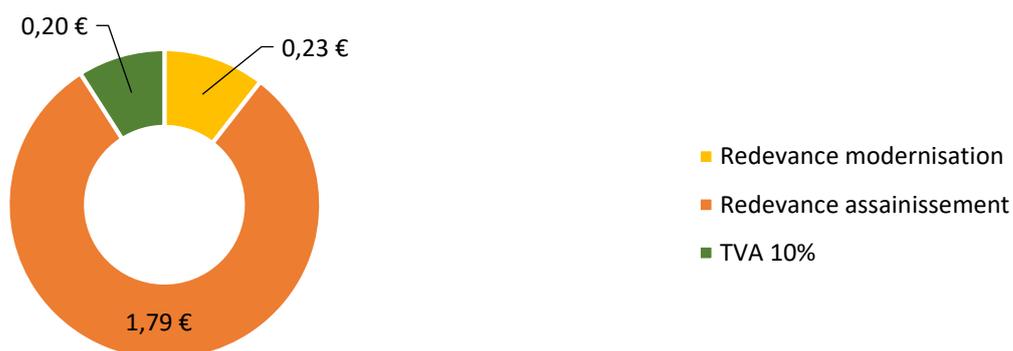
VOS DONNÉES FINANCIÈRES

PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

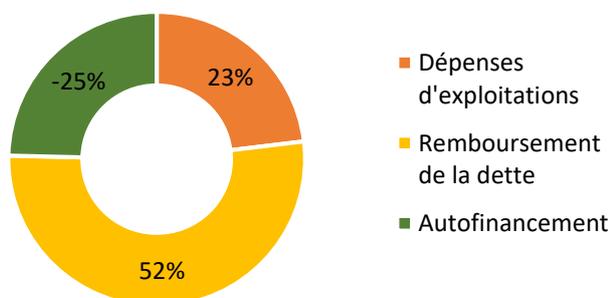
Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE

- Part fixe : 20 € HT/an
- Part variable : 1,62 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 1,787 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 2,22 € TTC par m³ pour 120 m³

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³

Affectation pour 100 € de recette



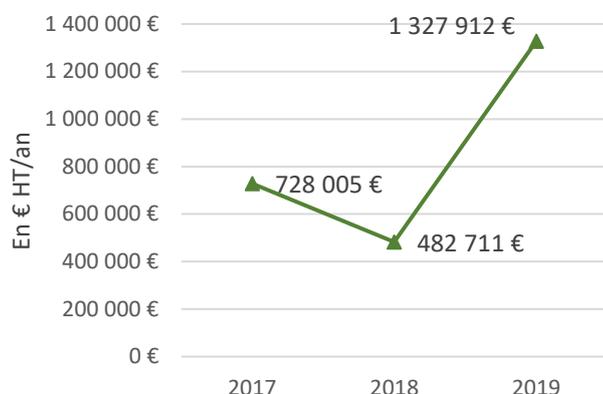
Evolution des tarifs de l'assainissement



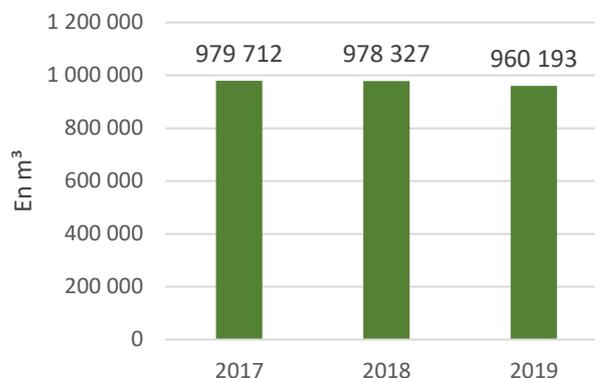


VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Montant des investissements



Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



Le résultat d'exploitation du périmètre du Pays d'Erstein est en hausse de 3% par rapport à 2018. Les charges d'exploitation sont maîtrisées et malgré la baisse de la prime pour épuration (annoncée dans le XIème programme de l'Agence de l'Eau), les recettes d'exploitation sont en hausses grâce à l'augmentation du montant de la participation pour assainissement collectif.

Le rachat d'un prêt d'un peu plus de 1,7M€ à un taux plus avantageux en 2019 a permis de réaliser une économie de près de 91 000€ sur le périmètre. Les investissements soutenus, ont également été financés par un emprunt de 450k€. La santé financière du périmètre reste bonne avec une durée d'extinction de la dette inférieure à 3,8 années

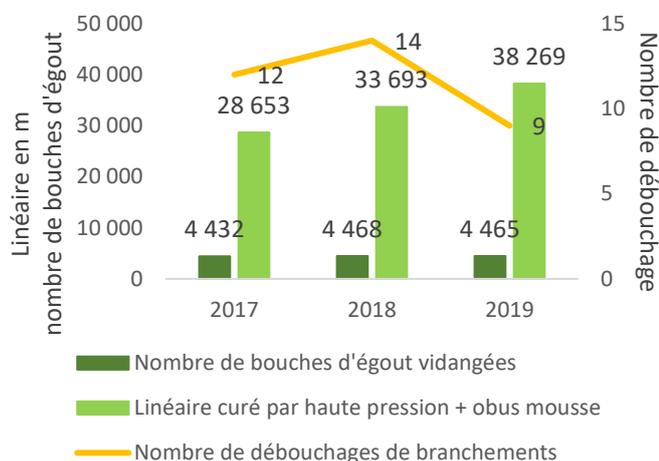
Indicateurs financiers	2017	2018	2019
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	3,8 ans	3,2 ans	3,7 ans
Capital restant dû	4 709 344 €	4 148 191 €	4 262 745 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	2,94 %	1,92 %	ND
Montant des abandons de créances	5 791 €	10 415 €	2 851 €
Taux de réclamations global	0,34 ‰	0,15 ‰	0,25 ‰

Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>



TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

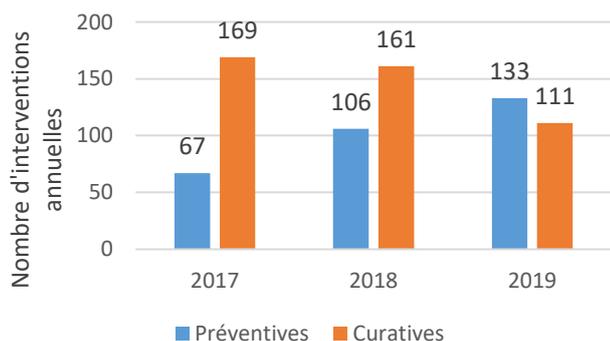
➤ L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



CHIFFRES CLÉS

- **109,4** tonnes de sables extraits du réseau
- **38,27** km de réseaux curés
- **24,15** % taux de curage
- **81** nettoyages de stations de pompage
- **4465** bouches d'égout vidangées
- **9** débouchages de branchement
- **11/11** surverses équipées en autosurveillance

➤ L'entretien et exploitation des stations de pompage



➤ Renouvellement d'équipements sur stations de pompage





Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	3	1	10
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	90	90

Exploitation des réseaux et stations de pompage

Le nombre de maintenances curative a diminué en 2019. Cette diminution est liée à la baisse globale du nombre de dépannages sur les stations de pompage, et plus particulièrement les stations de pompage d'Ichtratzheim rue des Arpents et d'Hipsheim rue des Prés.

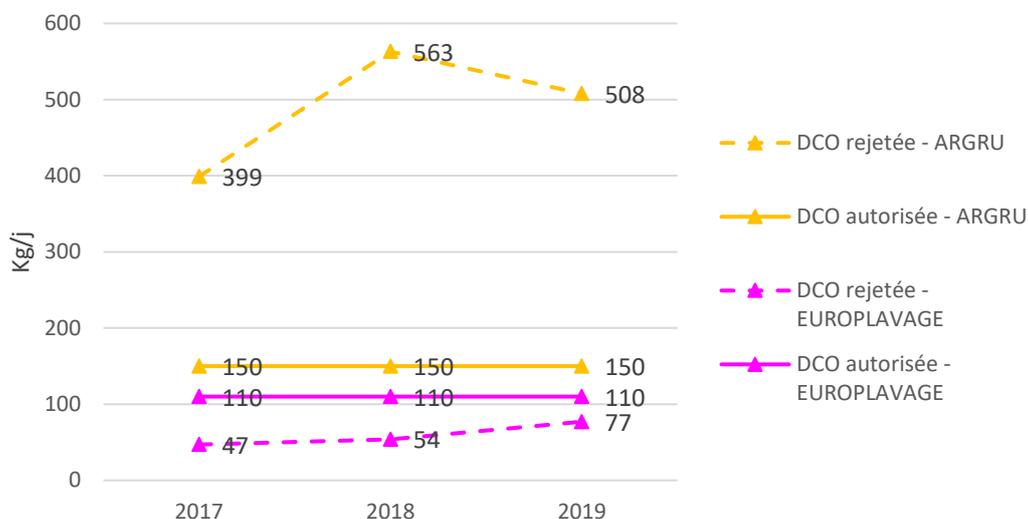
➤ Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

	2017	2018	2019
Domestiques	41	39	34
Assimilables Domestiques	1	0	0
Usagers non Domestiques	1	0	1
Total	43	39	35



INDUSTRIELS RACCORDÉS A VOS RÉSEAUX

Autorisation et charges rejetées



Industriels

Industriels :

OR Est à Erstein
 COP à Nordhouse
 BLANCHISSERIE DE L'EHN à Hindisheim
 BTT LABORATOIRE à Erstein-Krafft
 COLIPOSTE à Erstein
 DOW à Erstein
 GITTINGER-SCHNEIDER à Erstein
 GDE (ex Metaufer) à Erstein
 PHARMASER à Erstein-Krafft

Industriels conventionnés :

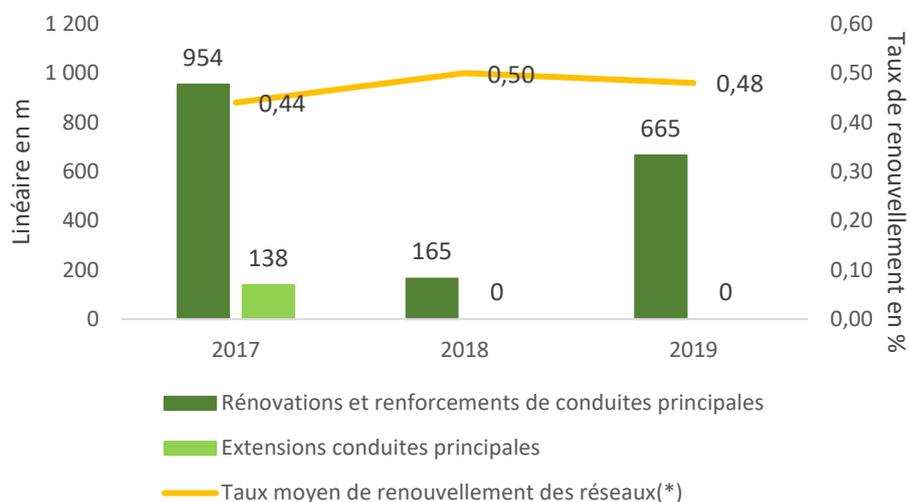
ARGRU à Erstein-Krafft : collecte et traitement des eaux usées de process (env. 4 600 EH). L'entreprise a rejeté en 2019 des charges dépassant 3 à 4 fois la limite autorisée par la convention de rejet. L'absence de dispositif d'autosurveillance sur le site et le faible nombre de mesures sur l'année, conjugués aux dépassements importants des charges rejetées, amèneront l'entreprise à contribuer largement aux frais d'exploitation de la station d'épuration du Périmètre en 2019 par le biais de pénalités financières, malgré les avertissements répétés du SDEA.

EUROPLAVAGE à Erstein : collecte et traitement des eaux de rinçage des citernes de camions (env. 700 EH) sans impact notable sur le fonctionnement de la station d'épuration.

11 Industriels dont 2 (*) conventionnés avec le SDEA

**TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX**

Travaux de rénovation/extension de vos réseaux

**Opération d'investissement sur réseaux et ouvrages**

- Renforcement du réseau de la rue Laure Mutschler en vue de travaux de voirie.
- Rénovation des collecteurs rue Mercière, rue JG Abry, place de l'Hôtel de Ville dans le cadre de la phase 1 de l'aménagement du centre ville.
- Création d'une station pneumatique en lieu et place de la station de pompage actuelle d'Osthuse (lutte contre l'H2S).

Pompage Eaux Usées :

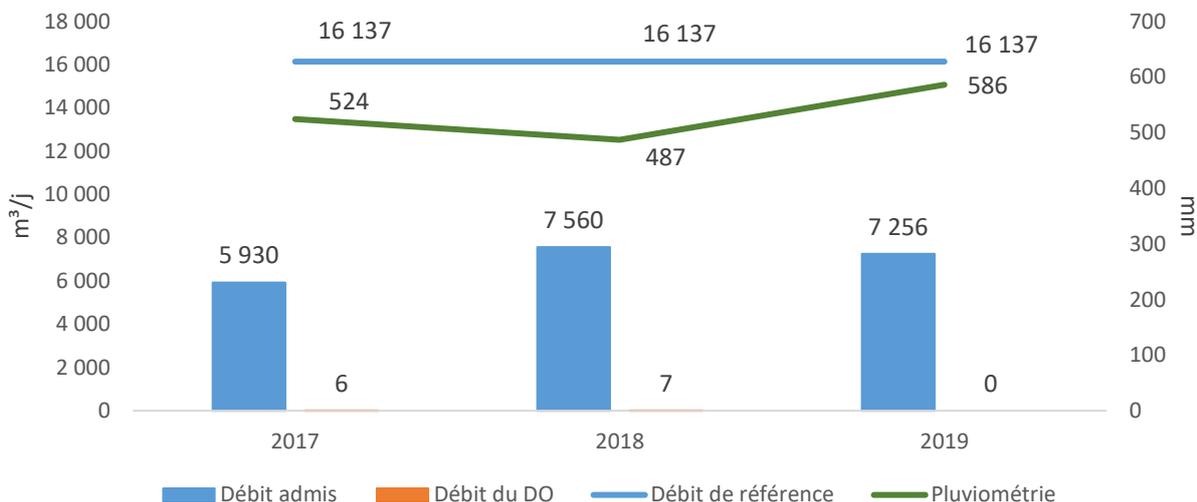
- Erstein allée des Loisirs : remplacement de la pompe 2.
- Erstein rue Laure Mutschler : remplacement partiel des agitateurs.
- Erstein-Krafft rue des Violettes : remplacement de l'armoire électrique.
- Ichtratzheim chemin Rural : démontage de l'ancien branchement électrique.
- Hindisheim rue de l'Etang : installation de garde-corps pour sécuriser les ouvrages.
- Hipsheim rue du relais postal : remplacement d'un capteur d'H2S.
- Limersheim rue Valpré : remplacement de la trappe d'accès au bassin d'orage.



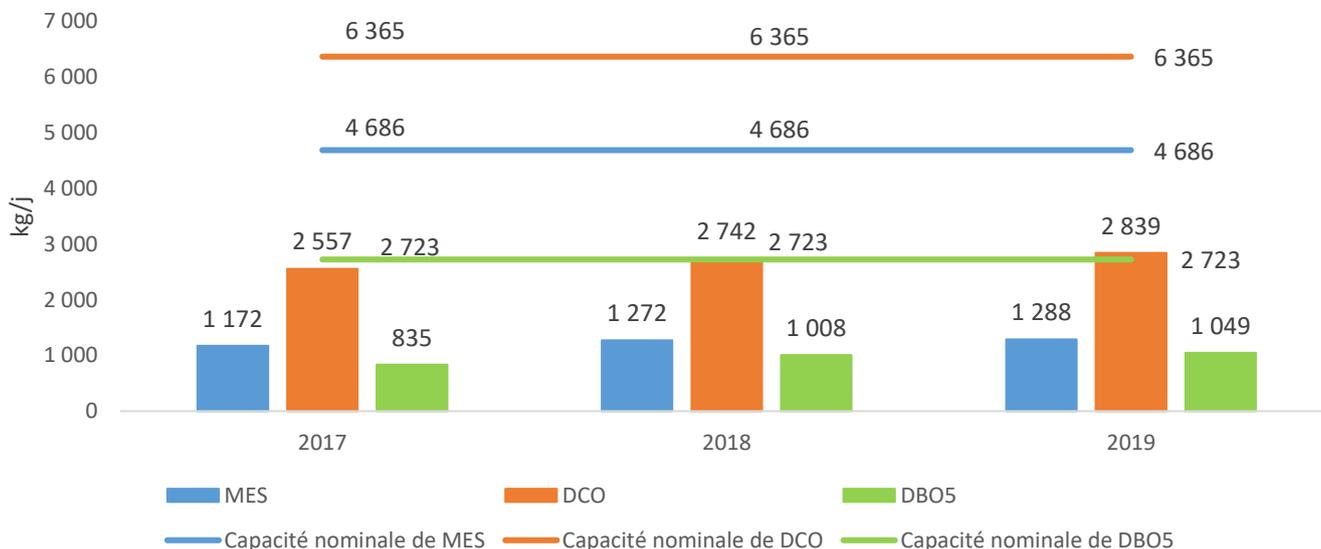
ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA FILIÈRE EAU

➤ Évolution des débits moyens entrant sur la station



➤ Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente **45 %** de la valeur nominale, contre **60 %** pour la charge organique.



EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

Indicateurs par station d'épuration	Taux de charge hydraulique (*)	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration sans surverse
Erstein	45 %	60 %	100 %	100 %	100 %

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Conformité des équipements d'épuration	100 %	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration	96 %	87 %	98 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration sans surverse	96 %	87 %	98 %

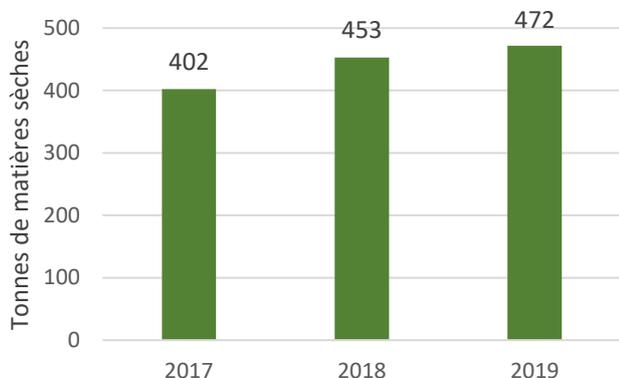
Bilan de fonctionnement et Travaux

En 2019, le traitement épuratoire de la station d'épuration d'Erstein a été de qualité pour l'ensemble des paramètres analysés. Les différents indicateurs de la conformité du traitement sont ainsi proches de 100% et témoignent du bon fonctionnement du système d'assainissement du périmètre. En fin d'année 2019, de gros dysfonctionnements mécaniques sont apparus sur 2 des 3 compresseurs d'air (équipements indispensables à l'apport en oxygène dans les bassins d'aération). Ces 2 appareils ont été envoyés en atelier chez le fournisseur pour d'importantes réparations. Pour assurer une aération minimale, un équipement de location a été installé pour garantir une continuité de l'épuration des eaux usées. Afin de déterminer l'origine éventuelle de ces dysfonctionnements mécaniques, une bathymétrie (inspection des bassins par des plongeurs spécialisés) a été réalisée : les faibles dépôts constatés ne sont pas à l'origine des problèmes. Il apparaît que l'usure des membranes d'insufflations d'air (en EPDM) soit la cause des problèmes rencontrés (membranes mises en place en juillet 2014). Pour remédier à ces dysfonctionnements, le remplacement des membranes associé à une vidange des bassins d'aération seront réalisés courant 2020. A noter que ces opérations avaient été planifiées en 2021 et 2022 dans le cadre de la programmation pluriannuelle.



LA FILIÈRE BOUE

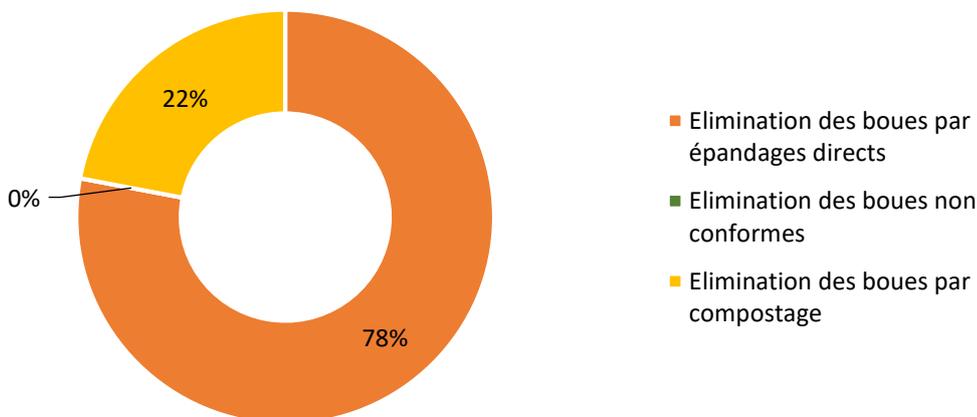
➤ Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station



À noter

En 2019, environ 22,3 % de la production annuelle de boues a été évacuée vers la plate-forme de compostage du site. Le compost produit a été épandu sur des parcelles du secteur. Le reste de la production de boues (77,7 %) a été éliminé par épandage direct sous forme liquide (12 141 m³) sur des parcelles du secteur. Les teneurs en éléments-traces métalliques et en composés-traces organiques mesurées dans les boues et le compost sont très largement inférieures aux valeurs limites réglementaires.

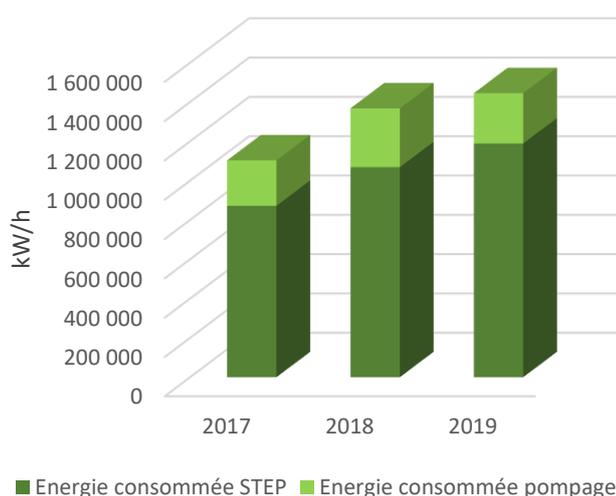
➤ Éliminations des boues





ÉNERGIE CONSOMMÉE

POUR POMPAGE (PPEU) ET STATION D'EPURATION (STEP)



À noter

Au niveau de la station d'épuration d'Erstein, l'augmentation de la consommation électrique est liée à des temps de fonctionnement plus importants de l'unité de compostage. La consommation électrique des stations de pompage d'eaux usées a diminué en 2019. Cette diminution est liée à une diminution du volume d'effluent admis à la station d'épuration, ce qui a entraîné une réduction du temps de fonctionnement des principales stations de pompage.

ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR

Un schéma directeur global d'assainissement sur l'ensemble du Périmètre du Pays d'Erstein a été engagé au courant de l'année 2019. Cette étude s'articule autour de trois axes :

- une analyse du fonctionnement du système d'assainissement lors de pluies exceptionnelles,
- une analyse de l'impact des déversements par temps de pluie sur les milieux récepteurs,
- une analyse de la conformité du système d'assainissement au sens de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Les conclusions de cette étude permettront de proposer des actions à mener pour résoudre les dysfonctionnements lors des pluies exceptionnelles et des aménagements nécessaires pour limiter les flux déversés vers le milieu récepteur afin de tendre vers la conformité.

AUTRES INFORMATIONS

En application de l'Arrêté Préfectoral complémentaire en date du 30 octobre 2017, une campagne de recherche de substances dangereuses pour l'eau présentes dans les eaux brutes en entrée de station et dans les eaux traitées en sortie, a été menée tout au long de l'année 2018.

Cette campagne a permis l'identification de micropolluants présents en quantité significative.

Cette phase de recherche sera complétée en 2020 et 2021 par une phase de diagnostic vers l'amont de la station d'épuration ayant pour objectifs d'identifier les sources potentielles de micropolluants déversés dans le réseau de collecte et de proposer des actions de prévention ou de réduction pertinentes.



ILLUSTRATION DES INSTALLATIONS OU TRAVAUX

Erstein - Rénovation du collecteur place de l'Hotel de Ville et rue JG Abry





Osthouse – Installation d'une station pneumatique sur conduite intercommunale





JE NE JETTE PAS TOUT À L'ÉGOÛT !

Nous recourons à de grandes quantités d'eau pour nos tâches quotidiennes. Toute l'eau utilisée dans une maison doit être évacuée vers un réseau d'assainissement. Ce réseau est appelé à tort « tout à l'égout », car il n'est pas destiné à tout recevoir.

La composition des eaux usées est en effet très importante pour une épuration réussie avant rejet au milieu naturel. Certains produits ne doivent pas être déversés dans les éviers, équipements sanitaires et toilettes, mais impérativement déposés dans les poubelles, déchetteries et pharmacies. Adopter des gestes simples et écocitoyens permettront aux stations d'épuration de continuer à fonctionner correctement et économiquement pour le confort de chacun et la préservation de l'environnement. Pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement, chacun de nous peut agir en triant ses déchets.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SI JE JETTE TOUT À L'ÉGOÛT ?

- > Obstruction des réseaux et donc des stations d'épuration
- > Augmentation du prix de l'eau avec un processus d'assainissement plus poussé

PEUT-ON JETER LES LINGETTES DANS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ?

Il ne faut pas jeter les lingettes dans le réseau d'assainissement, elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes.

Ainsi, l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques... Des conséquences plus que dommageables, car elles augmentent le coût de l'assainissement, et donc de la facture d'eau.

AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

JETEZ LES LINGETTES DANS VOTRE POUBELLE !

Les lingettes sont souvent dites "biodégradables". En réalité, elles ne le sont pas si vous les jetez au réseau d'assainissement (par exemple dans vos toilettes), elles n'ont pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans les stations d'épuration.



TYPES DE PRODUITS	OÙ LES JETER	CONSÉQUENCES
 <p>Épluchures fruits et légumes</p>	Compostage, déchets ménagers	Coûts de traitement superflus.
 <p>Les substances chimiques peinture, solvants, décapants, désherbant et hydrocarbures</p>	Déchetterie	Perturbations sur le fonctionnement des stations d'épuration.
 <p>Les médicaments</p>	Pharmacie	Molécules non traitées par les stations d'épuration : conséquences directes sur la physiologie des organismes aquatiques.
 <p>Les huiles et les graisses friure, cuisson, huile de vidange...</p>	Déchetterie	Diminution des performances des stations d'épuration.
 <p>Les objets solides : les mégots, les couches, les protections hygiéniques, les cotons tiges, les rouleaux de papier-toilettes.</p>	Poubelles, Déchetterie	Obstruction, détériorations des pompes de relèvement, ayant un impact sur le coût de l'assainissement.



GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Auto-surveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³** : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m³** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)) – Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>



➤ Liste des indicateurs et résultats

Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	18 933
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	11
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	472 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2019)	2,22 € TTC
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	90
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	2 851 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	10
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,48 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	98,077 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	3,7 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND
P258.1	Taux de réclamations	0,25 ‰

*ND = non disponible (indicateurs en cours de définition par le MEEDDAT)